

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/DS27/51/Add.12
13 octobre 2000

(00-4269)

Original: anglais

COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES - RÉGIME APPLICABLE À L'IMPORTATION, À LA VENTE ET À LA DISTRIBUTION DES BANANES

Rapport de situation des Communautés européennes

Addendum

La communication ci-après, datée du 12 octobre 2000, adressée par la Délégation permanente de la Commission européenne au Président de l'Organe de règlement des différends, est distribuée conformément à l'article 21:6 du Mémoire d'accord sur le règlement des différends.

Rapport de situation sur la mise en œuvre des recommandations et décisions concernant le différend Communautés européennes - Régime applicable à l'importation, à la vente et à la distribution des bananes

Les CE envisagent de procéder de la façon suivante: pendant une période de transition, les importations de bananes devraient être réglementées par la fixation de contingents tarifaires, administrés dans l'ordre d'arrivée des demandes. En temps opportun avant la fin de cette période de transition, les CE engageront des négociations au titre de l'article XXVIII du GATT en vue de l'établissement d'un système de taux de droits uniformes.

Il est reconnu que le système d'administration des contingents tarifaires dans l'ordre d'arrivée des demandes est compatible avec les règles de l'OMC. Il s'agit d'un système simple et transparent, ouvert à tous les opérateurs.

Les CE prévoient d'ouvrir trois contingents tarifaires pour les bananes de toutes provenances. L'administration de ces trois contingents tarifaires sera identique, avec une préférence tarifaire à l'égard des pays ACP. Le niveau du droit ne sera pas prohibitif pour les bananes ne provenant pas de pays ACP. Si cette évaluation se révèle erronée, les CE abaisseront dans l'année, selon qu'il conviendra, le taux contingentaire applicable aux bananes ne provenant pas de pays ACP dans le cadre du troisième contingent tarifaire.

Les CE vont maintenant arrêter définitivement leur processus interne de prise de décision en vue de mettre en œuvre ce régime rapidement.
